

Pour un avenir plus juste



Classe préparatoire intégrée de l'administration pénitentiaire

Depuis le 17 décembre 2008, chaque école du réseau des écoles de service public RESP s'est dotée d'une CPI pour renforcer la diversification des recrutements dans la fonction publique.

✓ **Objet de la CPI :**

L'École nationale d'administration pénitentiaire, située à Agen (47), organise une préparation aux concours de catégorie A et B de l'administration pénitentiaire (directeur des services pénitentiaires, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation et lieutenant pénitentiaire). Cette préparation est destinée à toute personne titulaire des diplômes exigibles pour l'accès à ces corps par la voie du concours externe, et qui sont éligibles au dispositif d'égalité des chances dans l'accès aux fonctions publiques.

✓ **Durée de la CPI : 10 mois**

✓ **Conditions d'accès au concours :**

Au-delà de la nécessaire éligibilité à l'allocation pour la diversité dans la fonction publique <http://www.fonction-publique.gouv.fr/score/preparations-aux-concours/allocations-pour-la-diversite-dans-la-fonction-publique>
Les candidats à l'inscription à la CPI devront remplir les conditions leur permettant de se présenter au concours :

● **directeur des services pénitentiaires :**

http://www.justice.gouv.fr/telechargement/doc/Pre-sentation_du_metier_de_directeur_des_services_penitentiaires.pdf

● **directeur pénitentiaire d'insertion et de probation :**

http://www.justice.gouv.fr/telechargement/doc/Pre-sentation_du_metier_de_conseiller_dinsertion_et_de_probation.pdf

● **conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation :**

● **lieutenant pénitentiaire :**

http://www.justice.gouv.fr/telechargement/doc/Pre-sentation_du_metier_de_surveillant_penitentiaire.pdf,
lors du dépôt de leur dossier.

Les candidats doivent en outre :

- être de nationalité française
- jouir de leurs droits civiques
- n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation criminelle ou correctionnelle

✓ **Critères de recrutement :**

Les auditeurs de la CPI seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- le profil socio-économique
- le mérite, notion devant s'apprécier au regard des résultats obtenus lors des études antérieures, compte tenu des difficultés d'origine matérielle, géographique, familiale ou sociale et des conditions de réalisation du parcours scolaire et universitaire.
- la motivation et la personnalité

NB : le dossier de candidature devra être renseigné avec beaucoup d'attention et de précision, afin que la commission de recrutement soit en mesure de faire une exacte appréciation de ces critères.

✓ **Modalités de recrutement :**

Le recrutement des auditeurs au sein de la CPI sera assuré par une commission de recrutement, en deux phases distinctes.

La Commission de recrutement est présidée par un cadre de l'École nationale d'administration pénitentiaire et sera composée de trois autres membres : un directeur des services pénitentiaires ou un directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, un représentant d'une autre administration et le coordonnateur pédagogique de la CPI.

Dans une première phase, le secrétariat de la commission chargée des opérations de recrutement instruira les dossiers reçus afin que soit arrêtée la liste des candidats retenus pour participer à l'entretien d'admission.

Dans une seconde phase, la liste définitive des candidats admis à la classe préparatoire intégrée sera arrêtée à l'issue des entretiens convoqués par la commission de recrutement.

Nombre de places offertes :

La classe préparatoire intégrée (CPI) accueillera 20 candidats.

Le contenu de la préparation :

La formation vise à préparer les auditeurs aux épreuves écrites et orales des concours de catégorie A et B de l'administration pénitentiaire. Elle comprendra donc deux phases :

- de septembre à décembre 2018 : préparation essentiellement consacrée aux épreuves écrites avec apports méthodologiques nécessaires à l'ensemble des épreuves écrites ; travail soutenu sur la culture générale, devoirs réguliers dans les conditions du concours (notes de synthèse, compositions et dissertations...) et travaux collectifs. Cette première période sera ponctuée par des concours. Un stage d'une semaine en établissement pénitentiaire sera organisé.
- de janvier à juin 2019 : poursuite de la préparation aux épreuves écrites et préparation aux épreuves orales des concours avec des apports méthodologiques, des séquences de « coaching », des enseignements dans les matières optionnelles, des séminaires d'intégration de la théorie et de la culture professionnelle dispensés par des personnels pénitentiaires ainsi qu'un stage dans un service d'insertion et de probation d'une semaine.

Le lieu et les conditions de la préparation :

Dans les locaux dédiés à la CPI par l'École nationale d'administration pénitentiaire, à Agen ;

Les auditeurs pourront bénéficier d'une allocation pour la diversité dans la fonction publique et de bourses sur critères sociaux, à la condition d'en remplir les critères d'octroi. Dès lors que l'Énap aura validé la participation à la classe préparatoire intégrée, l'auditeur pourra faire sa demande d'allocation de bourses auprès de l'académie dont il dépend.

L'Énap procédera aux formalités d'inscription auprès de l'université partenaire de la CPI. Les auditeurs bénéficieront du statut étudiant ainsi que d'une couverture sociale.

Un hébergement gratuit est proposé sur place ;

Les auditeurs bénéficient gratuitement des prestations du restaurant administratif situé à l'École nationale d'administration pénitentiaire ;

Les auditeurs devront adhérer sans réserve au règlement intérieur de l'école nationale d'administration pénitentiaire ;

Les auditeurs devront s'engager, sous peine de radiation, à suivre l'intégralité de la préparation avec assiduité, dans les conditions définies par l'École nationale d'administration pénitentiaire, et à participer à toutes les épreuves d'admissibilité et le cas échéant d'admission, des concours préparés.

Pour toutes informations complémentaires :

Site internet : <http://www.énap.justice.fr>

Adresse mail : énap.s3p-ufd@justice.fr

damien.mesnier@justice.fr

Téléphone : 05 53 98 90 94

